**Que faire en cas de cyberattaque ?**

*Adapté de l’article « Agir correctement en cas de cyberattaque » disponible à www.hin.ch/fr/*

**Mesures immédiates**

* Déconnectez immédiatement les appareils infectés du réseau. Eteignez les ordinateurs qui ne sont pas touchés par l’attaque.
* Supprimez le message avec la pièce jointe malveillante de tous les comptes de messagerie (y compris de la corbeille).
* Informez toutes les personnes travaillant sur les postes de travail.

**Assistance**

* Adressez-vous à votre partenaire/support informatique ou contactez une entreprise spécialisée en informatique.
* Restaurez vos données à partir de la sauvegarde.

**Signalez la cyberattaque**

* Signalez l’attaque au centre national pour la cybersécurité.
* Signalez la violation de la protection des données à l’autorité cantonale de protection des données ou au Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence.
* Déposez une plainte.